

LE CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL D'AGDE - La présentation générale



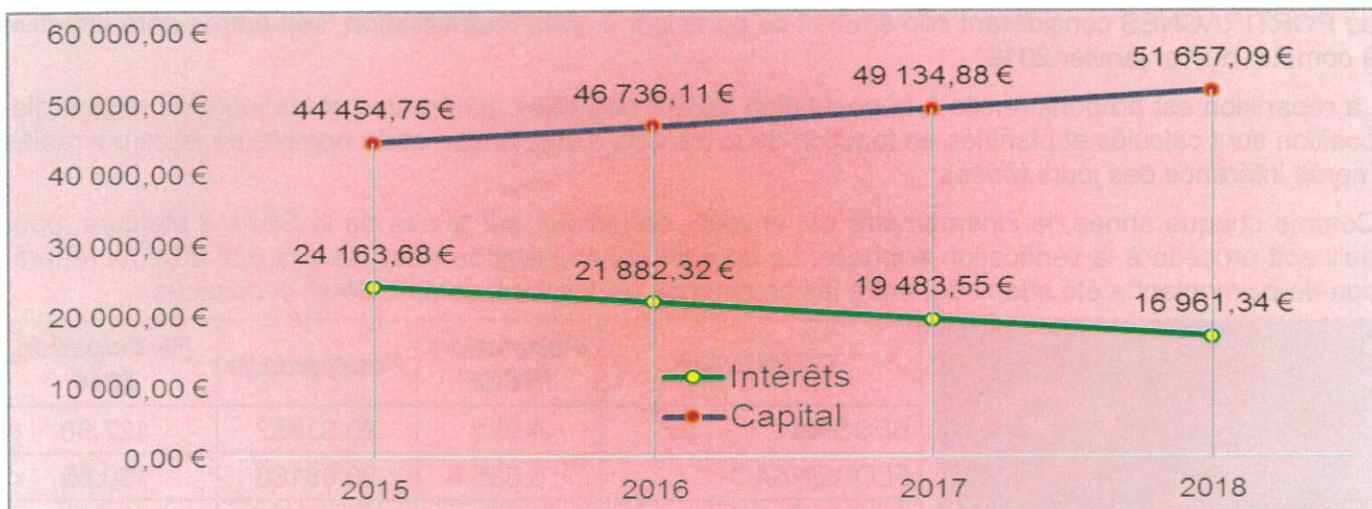
La compétence « Extension du Centre de Secours d'Agde » concerne trois communes adhérentes : AGDE, MARSEILLAN et VIAS.

En 2018, 3 emprunts étaient encore en cours suite aux travaux d'extension réalisés en 2007, à savoir :

- un premier de 435.000 € court jusqu'en 2027,
- un second de 214.600 € court jusqu'en 2018,
- un troisième de 100.000 € court jusqu'en 2026.

A noter, l'arrivée à terme en date du 31 décembre 2018 de l'emprunt de 214.600,00 €.

Les échéances annuelles fixes ont permis de rembourser la somme globale de 68 618,43 €. Le versement effectué comprend les éléments, comme détaillés, ci-dessous :



- La répartition et les taux de participation

Le centre de secours a effectué 5080 interventions, en 2017. Comme chaque année, les communes d'Agde, Marseille et Vias ont participé aux remboursements des emprunts contractés, proportionnellement aux nombres de sorties réalisées dans leur commune, pendant l'année antérieure. Les taux appliqués, pour l'appel des participations 2018, sont les suivants :

Communes	Nombre d'interventions	Taux de participation
AGDE	3 721	73,25 %
MARSEILLAN	778	15,31 %
VIAS	581	11,44 %
Total	5080	100,00 %

